



Communiqué de presse

Le Conseil national du Travail s'est réuni en séance plénière le 7 décembre 2022 à 8 heures 45 sous la présidence de monsieur R. Delarue.

Le Conseil a émis l'avis n° 2.334 sur diverses mesures du conclave budgétaire du 18 octobre 2018 – travail étudiant et flexi-jobs – et sur le suivi de l'avis n° 2.282 du 29 mars 2022 concernant la cotisation AMI et les petites pensions complémentaires.

Ce texte est disponible sur le site du Conseil (www.cnt-nar.be).